

Résiliation contrat Karis Formation

Par Juju37, le 22/03/2015 à 11:44

Bonjour, suite à maladie (grave depression nerveuse) et en ALD, j'ai envoyé ma demande de résiliation de contrat à Karis Formation, en recommandé A/R, au motif que mon état de santé m'empêchait de poursuivre ma formation. J'y ai joint une attestation de la CPAM indiquant que mes indemnités journalières étaient liées à une Affection de Longue Durée. Karis m'a demandé des justificatifs supplémentaires (Certificat Médical). Je leur ai donc envoyé ce certificat. Réponse de Karis : "c'est un certificat établi par un Généraliste, donc pas recevable. Il nous faut un certificat établi par un **Spécialiste**" Est-ce normal ?